



Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)  
E-mail : [smehe60370@gmail.com](mailto:smehe60370@gmail.com)  
Site internet : [www.smehe-eaupotable.fr](http://www.smehe-eaupotable.fr)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 060-200093516-20250929-2025\_6\_RPQS-DE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni le 29 septembre 2025 en Mairie de Berthecourt, salle du conseil, 30 rue du Château, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

#### Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents <b>10</b>
<b>18</b>	Votants <b>10</b>

Communes	Délégués	
BAILLEUL SUR THERAIN		
BERTHECOURT	M. POPOT	Mme BORDERES
HEILLES		
HERMES	M. BRIGAUD	
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	
ROCHY CONDE	M. LIBERT	
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	M. ROUILLE
THURY SOUS CLERMONT	M. CLAUD	
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. MAYEUX	M. WAWRIN

#### Délibération n° 2025-06 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POSTABLE POUR L'ANNEE 2024

#### *Le Comité Syndical,*

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, du syndicat pour l'année 2024,

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré ce jour,  
Pour extrait conforme,  
**Le Président, Didier POPOT**

**FSMEHE**  
**HERMES ET ENVIRONS**  
**60370**

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture

Le 01/10/2025 et publiée le 01/10/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle elle est devenue exécutoire.

**Le Président**  
**Didier POPOT**

**FSMEHE**  
**HERMES ET ENVIRONS**  
**60370**